



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2022

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et deux et le 13 septembre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 5 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Chigy.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN présente à partir de 19h 30, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Martine VAJOU, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Mickael LAVENTUREUX.

Absent représenté : Marie-José MASSON par Bernard ROMIEUX, Claudine LECLERC par Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN par Luc MAUDET jusqu'à son arrivée à 19h 30

Absents : Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTELOT et Olivier BRAULT

12 conseillers présents, 3 conseillers représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022
- Intégration comptabilité assainissement dans le budget de la commune.
- Transfert des résultats d'investissement et de fonctionnement budget assainissement
- RGPD (convention CG54)
- Autorisation de signature de la convention Taxe d'Aménagement de zone sur la zone activité économique
- Economie électricité
 - Bâtiments
 - Eclairage public
- Subventions associations (LPO, Palanca,...)
- Participation des communes
 - Frais scolaires de l'école de Theil-sur-Vanne 2020-2021
 - Frais de cantine 2020-2021
 - Frais de garderie
 - Frais du centre de loisirs
- Sécurité des villages, subventions
- Travaux
 - Toitures Eglises
 - Bîme de Vareilles
 - Ru de Vareilles
 - Pont de Chigy



- Alimentation défense incendie subvention
- Personnel délibération temps de travail
- Décisions modificatives
- Correspondant incendie sécurité
- Matériel Café du moulin
- Autorisation permanente de poursuite pour le receveur de Sens

Questions diverses

- Commerces en vente sur la commune
- Cours d'informatique aux aînés
- Journées du patrimoine
- Forum des associations
- Journal

Une minute de silence est respectée par les conseillers municipaux en mémoire de Gérard TERVILLE ancien adjoint au Maire des Vallées-de-la-Vanne.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2022

A l'unanimité les conseillers présents et représentés (12 présents et 3 représentés) approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2022.

INTEGRATION COMPTABILITE ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'avant de transférer les résultats des budgets d'assainissement de la commune à la CCVPO nous devons intégrer ceux-ci dans le budget de la commune.

Pour faciliter la construction de la STEP de Theil, la commune n'a pas facturé au budget d'assainissement un certain nombre de travaux. Le budget d'assainissement se trouve aujourd'hui avec une trésorerie de 223 051 06 € qui manque à la commune.

La commune a transféré à la communauté de communes des stations d'épuration qui n'ont pas besoin d'investissement. Celle de Theil est neuve.

Pour 2022, les dépenses du budget de fonctionnement (entretien, remboursement des emprunts, fluides) estimés à 63 873 € sont largement équilibrés par les recettes représentées par la taxe d'assainissement estimées à 78 000 €.

Pour les années à venir, Le budget d'assainissement transféré n'a donc pas besoin de cette trésorerie qui manque à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité (12 présents et 3 représentés) décide d'intégrer les résultats du budget d'assainissement de la façon suivante :

Budget de fonctionnement

		Ouvert	Réduit
DF0126411	personnel titulaire	-10 000.00 €	
DF0126413	Personnel non titulaire	-10 000.00 €	
DF01264501	URSAFF	-12 252.25 €	
RF 002 002	Solde CA assainissement fonctionnement	86 152.25 €	
RF 70 7067	Redevance périscolaire		15 000.00 €
RF 74 744	FCTVA fonctionnement	1 100.00 €	
RF 74 74748	Participation autres communes		40 000.00 €
	Total	55 000.00 €	55 000.00 €



Budget d'investissement

		Ouvert	Réduit
DI2121318 OPNI	Investissement bâtiments (autre)	-6 898.81 €	
RI 001 001 OPNI	Solde CA assainissement investissement	136 898.81 €	
RI 13 13258 OPNI	Subvention autres groupements		342 212.00 €
RI 13 1328 OPNI	Subvention autres groupements	342 212.00 €	
RI 16 1641 OPNI	emprunt		130 000.00 €
	Total	472 212.00 €	472 212.00 €

TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT D'ASSAINISSEMENT

A LA CCVPO

Le conseil municipal à l'unanimité (12 présents et 3 représentés) décide de transférer un résultat nul tant pour le budget d'investissement que pour le budget de fonctionnement à la CCVPO.

Arrivée à 19h 30 de Laétitia BERTHELIN le conseil municipal comprend donc maintenant 13 présents et 2 représentés.

RGPD (CONVENTION AVEC LE CG54)

Le conseil municipal à l'unanimité (13 présents et 2 représentés) décide

- D'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE ZONE POUR LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE CHIGY.

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 présents et 2 représentés) décide d'adopter le principe suivant : En cas de vente d'une parcelle de la ZA la Grenouillère à Chigy, si des travaux (aménagement, électricité, eau, téléphone, voirie...) sont exécutés à la charge de la commune, celle-ci se remboursera sur la taxe d'aménagement de zone. Le solde sera rétrocédé à la communauté de communes.

Compte tenu des différents échanges entre la CCVPO et le contrôle de légalité remettant en cause cette taxe d'aménagement, la réévaluation des charges va être effectuée et une nouvelle délibération sera prise.

ECONOMIE D'ELECTRICITE

Compte tenu du prix de l'énergie et des économies d'électricité à faire, les conseillers municipaux se sont penchés sur les tableaux des consommations électriques et ont cherché des solutions à apporter pour diminuer les consommations d'énergie.

Bâtiments

- Ecole de Theil, programmer le chauffage, supprimer les radiateurs d'appoint.
- Mairie de Theil : programmer chauffage
- Ecole de Chigy, changer le chauffage de panneaux radiants en pompe à chaleur air-air.
- Salle de fêtes de Theil, étudier la possibilité de changer le type de chauffage ou la programmation. Augmenter le tarif de location en période de chauffage en précisant que les prix sont journaliers.



Le conseil municipal, à l'unanimité (13 présents et 2 représentés) décide

- De faire une étude pour le changement des types de chauffage sur l'école de Chigy et la salle des fêtes de Theil
- De faire une étude pour la programmation du chauffage dans les différents locaux.
- Pour les locations de salle des fêtes du 1^{er} octobre au 30 avril les tarifs de chauffage suivants :
 - Salle des fêtes de Chigy 25 € par jour (50 € pour un week-end)
 - Salle des fêtes de Theil 50 € par jour (100 € pour un week-end)
 - Salle des fêtes de Vareilles 25 € par jour (50 € pour un week-end)

Eclairage public

- L'éclairage rue du Guichet va être repris avec les travaux à démarrer
- Eclairage LED sur le carrefour de la route du Miroir, changer l'abonnement
- Eclairage LED dans le lotissement de Theil

Le conseil municipal, à l'unanimité (13 présents et 2 représentés) décide

- D'accélérer le transfert des ampoules sodium en ampoules leds pour les rues grandes consommatrices d'énergie (zone lotissement de Theil, zone mairie de Chigy)
- Que les nouveaux horaires d'éclairage des rues seront les suivants
 - Le soir extinction des lampadaires à 21h 30.
 - Le matin allumage des lampadaires à 6h 15
 - Le cas des centres bourgs (carrefour de Theil, Mairie de Chigy et Mairie de Vareilles) seront étudiés séparément.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal par 12 voix pour et 3 abstentions (Francis HUVER, Guy LAMARRE et Marie-José MASSON) décide de voter une subvention de 200 € à Réveil Nature pour ses interventions dans les écoles et 500 € à Cœur de Vanne.

Le tableau des subventions est désormais le suivant

	2022		2022
Nom de l'association	Voté	Nom de l'association	Voté
ADAVIRS	300 €	Judo Club Clémentin	180 €
ADILY	150 €	La Truite	50 €
ADMR	300 €	Les Poussins	10 000 €
Amitié de quatre villages de Noé	200 €	MFR de sens	50 €
APVV	100 €	Musique en Othe de Cerisiers	200 €
ASEAMAS	70 €	Photoclub	50 €
Brigitte Bardot	250 €	Plaisir de lire de Vareilles	450 €
canifelin association	150 €	Prévention routière	100 €
Chigym'forme	200 €	Resto du coeur	100 €
Club des quatre saisons	300 €	Sainte Colombe (2 x 50 €)	100 €
COJUKIVA (Comité de jumelage franco-allemand)	50 €	SPA de l'Yonne	100 €
Conservatoire de Sens	50 €	Secours Populaire	100 €
CREARTIS	420 €	UNA de Cerisiers	600 €
FC Fontaine la Gaillarde	100 €	Union Sportive de Cerisiers	300 €
Gymnastique Volontaire de Cerisiers	190 €	CPN Réveil Nature	200 €
Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé	120 €	Cœur de Vanne	500 €
Joyeuse Entente	3 000 €	Provision	8 870 €
		TOTAL	27 900 €



PARTICIPATION DES COMMUNES

Frais de l'école de Theil-sur-Vanne 2020-2021

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent les dépenses des frais scolaires de l'école de Theil et leur répartition pour 2020-2021 comme suit :

Frais	Nombre d'enfants CP-CE1	frais /enfant
26 037.62 €	42 enfants	619.94 €

Noé	11 enfants	6 819.34 €
Pont-sur-Vanne	8 enfants	4 959.52 €
Vallées-de-la-Vanne	17 enfants	10 538.98 €
Vaumort	6 enfants	3 719.64 €
	42 enfants	26 037.48 €

Frais de cantine 2020-2021

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent le montant unitaire et la répartition des frais de cantine pour 2020-2021 comme suit :

Année scolaire	2013-2014	2020-2021
Coût repas pour la commune	1.80 €	1.99 €
Ind. INSEE du coût du travail	97.9	108.4

	Nombre	Coût
Les Clérimois	354	704.46 €
Noé	2 961	5 892.39 €
Pont sur Vanne	1 291	2 569.09 €
Les Vallées de la Vanne	4 164	8 286.36 €
Vaumort	1 918	3 816.82 €
Villiers-Louis	445	885.55 €
TOTAL	11 133	22 154.67 €

Frais de garderie 2020-2021

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent le montant unitaire et la répartition des frais de la garderie pour 2020-2021 comme suit :

Année scolaire	2013-2014	2020-2021
Coût commune de la garderie	0-32 €	0.35 €
Indice INSEE du coût du travail	97.9	108.4



	nombre	coût
Foissy sur Vanne	233	81.55 €
Les Clérimois	73	25.55 €
Les Sièges	165	57.75 €
Pont-sur-Vanne	361	126.35 €
Vallées de la Vanne	2 485	869.75 €
Vaumort	1 173	410.55 €
Noé	750	262.50 €
Villiers-Louis	398	139.30 €
TOTAL	5 638	1 973.30 €

Frais du centre de loisirs 2020-2021

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent le montant unitaire et la répartition des frais du centre de loisirs pour 2020-2021 comme suit :

Année scolaire	2017-2018	2020-2021	Journées complètes		1/2 journée avec repas		½ journée sans repas	
			2017-2018	2020-2021	2017-2018	2020-2021	2017-2018	2020-2021
Indice INSEE du coût	101	105.8	7.00 €	7.51 €	5.00 €	5.37 €	2.00 €	2.15 €

	Journées complètes		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		Total	
	7.51 €		5.37 €		2.15 €			
	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût
Les Clérimois	26	195.26 €					26	195.26 €
Noé	199	1 494.49 €	14	75.18 €	2	4.30 €	215	1573.97 €
Pont-sur-Vanne	133	998.83 €	4	21.48 €			137	1020.31 €
Vaumort	180	1 351.80 €	15	80.55 €	26	55.90 €	221	1488.25 €
Villiers-Louis	72	540.72 €					72	540.72 €
Foissy sur Vanne	54	405.54 €	33	177.21 €	19	40.85 €	106	623.60 €
Les Sièges	70	525.70 €	2	10.74 €			72	536.44 €
Vallées de la Vanne	617	4 633.67 €	37	198.69 €	222	477.30 €	876	5309.66 €
Total	1 351	10 146.01 €	105	563.85 €	269	578.35 €	1 725	11 288.21 €

Frais de l'école de Vaumort 2019-2020

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent le montant unitaire et la répartition des frais scolaires de l'école de Vaumort pour 2019-2020 comme suit :

Frais de fonctionnement école de Vaumort	9 619.05 €
Nombre de mois. enfant de scolarités	238 mois
coût du mois.enfant	40.42 €
coût pour une année	485.04 €

6 enfants de 12 mois et un enfant de 4 mois	76 mois
Coût pour la commune	3 071.92 €

SECURITE DES VILLAGES – SUBVENTIONS

A l'unanimité des conseillers présents et représentés (13 présents et 2 représentés) adoptent le principe de ralentissement de la vitesse par création d'écluse et aménagement de places de stationnement.

Le coût d'une telle écluse est estimé à 500 € HT. Le coût total pour 40 écluses est donc de 20 000 €.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) demandent à monsieur le Maire de monter un dossier pour demander une subvention au conseil départemental au titre des amendes de police.



TRAVAUX

➤ **Toitures des églises**

- Toiture église de Vareilles réparée
- Toiture église de Theil réparée
- Toiture Maison des amoureux : réparée
- Toiture Chigy, devrait être faite en novembre

- **Bîme de Vareilles.** Le syndicat de la Vanne effectuera des reconnaissances de profondeur d'eau pendant l'hiver et le printemps 2023. Si la zone se révèle humide celle-ci sera aménagée en zone humide aux frais du syndicat de la Vanne. Sinon le terrain sera rétrocédé à la commune.
- **Ru de Vareilles :** Portes sur le ru déposées. Le barrage reste en place pour le moment en attente de la position du syndicat de la Vanne.
- **Pont de Chigy** travaux d'étanchéité du pont exécutés. Le pont a été remis en circulation le samedi 3 septembre. Les garde-corps seront posés à la fin du mois de septembre

ALIMENTATION DEFENSE INCENDIE- SUBVENTION

Monsieur le Maire présente le renforcement de la défense incendie sur la Grenouillère à Chigy. Il s'agit de réaliser un passage pour les pompiers jusqu'à la Vanne au bout de la rue des Grandes Hâtes et de disposer une bâche de 360 m3 dans un terrain jouxtant la rue des Clérimois.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent les montants suivants et le financement comme suit :

	HT	TTC
Lotissement Stenuit :		
Plateforme d'accès et retournement	31 339.00 €	37 606.80 €
Réservoir d'eau Grenouillère bâche 360 m3	35 826.30 €	42 991.56 €
	67 165.30 €	80 598.36 €

Subvention DETR 2022 prioritaire catégorie F	-26 866.12 €	40%
Subvention Village de l'Yonne	-26 866.12 €	40%
Solde à la charge de la commune	13 433.06 €	



DELIBERATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) décident que conformément à la loi N°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique la durée de travail au sein de la commune des Vallées-de-la-Vanne est de 1607 heures.
(35 heures par semaine)

CORRESPONDANT INCENDIE SECURITE

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) nomment comme correspondant Incendie-Sécurité titulaire Bernard ROMIEUX et suppléant Guy LAMARRE

MATERIEL CAFE DU MOULIN

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) autorisent le Maire à acheter le petit matériel restant du Café de Chigy pour un montant de 4 216,07 € HT (5 060 € TTC)

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE POUR LE RECEVEUR DE SENS

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) autorisent de façon permanente le comptable de la Trésorerie dont dépend la commune des Vallées-de-la-Vanne à engager les poursuites contre les mauvais payeurs.

ELU(E) REFERENT RURAL EGALITE

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) nomment comme Elu Référent Rural Egalité Maryse BOURGEOIS.

CNI ET PASSEPORTS : DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE

La Préfecture propose la mise à disposition de France Services d'un DRM pour recueillir les demandes de CNI et passeport 2 jours par quinzaine. Trois agents seront habilités. Le principe est le suivant :

- France Services demande à la préfecture le prêt du DRM pour un ou plusieurs jours
- France Services va le chercher en sous-préfecture de Sens avant 9 heures et le restitue en sous-préfecture de Sens au plus tard dans les deux jours suivants avant 16 heures

Pour être efficace, France Services organisera des journées réservées aux CNI et Passeports.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents ou représentés (13 présents et 2 représentés) acceptent cette proposition

QUESTIONS DIVERSES

COMMERCES EN VENTE SUR LA COMMUNE

Trois commerces devraient changer de propriétaire prochainement :

- Le restaurant bar du Moulin à Chigy fermé depuis juillet
- Le restaurant bar tabac de Theil à la fin de l'année
- La boulangerie GUYE. La commune est attentive au problème d'alimentation des distributeurs de pain de Chigy et Vareilles.

COURS D'INFORMATIQUE AUX AINES

8 séances d'informatique sont organisées par le Jardin de l'Erable et Age d'Or services à Vareilles du vendredi 14 octobre au vendredi 9 décembre (hors 11 novembre)

Deux niveaux (tablettes-téléphone et ordinateurs)



Des tablettes peuvent être prêtées.

Coût 16 € pour les 8 cours

S'adresser au Jardin de l'Erable

JOURNEES DU PATRIMOINE DU 17 ET 18 SEPTEMBRE

Eau de Paris ouvre l'usine élévatoire de Chigy le samedi 17 septembre après-midi de 14 heures à 17h.

Les producteurs locaux ont été sollicités afin d'organiser un marché des producteurs à cette occasion.

Celui-ci se fera sur la place de l'église de Chigy ou la cour de l'école de Chigy le samedi après-midi de 14 heures à 17h.

Parallèlement, les visiteurs pourront découvrir une Exposition des vieux outils au lavoir de Chigy.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme l'année dernière, un rendez-vous convivial sera proposé à toutes les associations qui travaillent sur la commune, le mardi 18 octobre à 19 heures.

JOURNAL COMMUNAL

Le prochain journal doit sortir en octobre.

MOBILITE

Sans aucune concertation avec les élus le Conseil Régional a revu les horaires et les **lignes de transports**

Mobigo. Ainsi

- La possibilité pour les habitants de prendre les lignes de transport scolaire des lycées vers Sens est supprimée,
- La ligne LR806 devenue LR801 de Villeneuve l'Archevêque vers Sens n'a plus qu'un seul arrêt à Pont-sur-Vanne en supprimant tous les arrêts intermédiaires Bagneaux, Molinons, Foissy, Les Sièges, Chigy, Villiers-Louis, Malay Le Petit. Pas de transport à la demande sur cette ligne.
- La ligne LR814 devenue TAD 855 d'Arces Dilo vers Sens n'a plus que deux arrêts à Cerisiers et Theil-sur-Vanne en supprimant tous les autres arrêts intermédiaires à Villechétive, Vaumort Noé.
- Tous les transports dans la journée sont supprimés. Il n'y a plus qu'un aller le matin et un retour le soir.

Pour les transports scolaires des lycées de Sens vers la commune, il ne reste plus qu'un car le soir.

A une période de la crise de l'énergie, où on défend les transports en commun, où on fustige les transports en voiture qu'est-il passé dans la tête du Conseil Régional ? Veut-il achever les petits villages et la ruralité ?

MOBILITE SENIORS continue jusqu'en 2023. Ce service permet aux personnes de plus de 70 ans de se déplacer pour des courses à l'intérieur de la CCVPO et pour des rendez-vous médicaux exclusivement vers Sens.

Le service de transport ATCHOUM permet aussi de se déplacer.

Pour tous ces déplacements voir le site de la commune : <https://les-vallees-de-la-vanne.fr/mobilite/>

La séance est levée à 21 heures 45.